



Vente des produit d'autres sociétés et grossistes

Par **Pchittttt**, le **31/07/2014** à **03:58**

Bonjour,

Je m'appelle Claire et suis actuellement chef cuisinier au Vanuatu (Mélanésie)

J'ai pour projet d'ouvrir un commerce type épicerie fine, petit matériel de cuisine sur Londres. Mais avant de me lancer j'aimerais savoir dans quel cadre est il possible de vendre les produits fournisseurs

?

Je m'explique, certain produit, comme le petit matériel de cuisine sont griffés à la marque du fabricant, donc je me doute qu'on ne peut pas les vendre sous un autre nom. Mais si j'achète par exemple des olives (elles seront bio) , est-se considéré comme matière première ? suis-je obligée de mettre en avant le fournisseur, ou est il possible de les reconditionner et de les vendre au nom de la boutique ? Ou est il simplement possible de les mettre dans un présentoir sans en préciser l'origine précise du fournisseur ?

Merci !

Claire

Par **moisse**, le **03/08/2014** à **18:59**

Bonsoir,

Au cas où cela vous aurait échappé, vous écrivez sur un forum consacré au droit français. Ceci étant vos olives sont des matières premières et vous les transformez comme vous le voulez.

Je n'ai jamais vu nulle part le nom d'un fournisseur en fruits et légumes, en admettant que le commerçant le connaisse, sauf s'il s'agit d'un argument commercial.